

**Extrait N° 12 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 18 JUIN 2010**

**L'an deux mil dix, le dix huit juin** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

**Absent :** M. FERRERE Eric.

**Procuration :** M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 12/ CIVIS**

**- Désignation des délégués de la Commune**

Par arrêté préfectoral n° 1046/SG/DRCTV/1 du 30 avril 2010, le Préfet a modifié les statuts de la CIVIS dont notamment la composition du conseil communautaire.

Ainsi, pour la Commune, au regard de sa population, le nombre de délégués est fixé à :

- 05 titulaires
- 06 suppléants.

Le conseil est invité à procéder à la désignation des délégués.

L'article **L.5211-7 du CGCT** stipule que les délégués sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative.

A l'appel de candidature, les candidats sont les suivants :

**TITULAIRES :**

Michel	DENNEMONT
Alex	BENARD
Line Rose	BAILLIF
Jean Daniel	DENNEMONT
Jean Pierre	SERMANDE

**SUPPLEANTS :**

René	MONDON
Roseline	LUCAS
Raphaël	RIVIERE
Vincent	CLOTAGATIDE
Liliane	BARET
Monique	HEBERT

Il est procédé au vote à bulletin secret.

**Mme BAILLIF Line Rose, M. Jean Hugues LESQUELIN et M. Vincent CLOTAGATIDE** ont été désignés scrutateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

▪ Inscrits :	29
▪ Votants :	28
▪ Blancs ou Nuls :	04
▪ Suffrages exprimés :	24

Ont obtenu :

**TITULAIRES :**

Michel	DENNEMONT	24 voix
Alex	BENARD	24 voix
Line Rose	BAILLIF	24 voix
Jean Daniel	DENNEMONT	24 voix
Jean Pierre	SERMANDE	24 voix

**SUPPLEANTS :**

René	MONDON	24 voix
Roseline	LUCAS	24 voix
Raphaël	RIVIERE	24 voix
Vincent	CLOTAGATIDE	24 voix
Liliane	BARET	24 voix
Monique	HEBERT	24 voix

En conséquence, sont désignés pour représenter la Commune à la CIVIS :

**TITULAIRES (5) :**

Michel	DENNEMONT
Alex	BENARD
Line Rose	BAILLIF
Jean Daniel	DENNEMONT
Jean Pierre	SERMANDE

**SUPPLEANTS (6) :**

René	MONDON
Roseline	LUCAS
Raphaël	RIVIERE
Vincent	CLOTAGATIDE
Liliane	BARET
Monique	HEBERT

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**